



**Communiqué**

**mercredi 20 septembre 2006**

## **La Mairie de Toulouse ne respecte pas la loi sur l'air**

Aménagements de la rue Gambetta, et de la place de la Daurade

La Mairie vient de terminer l'aménagement des rues Gambetta, Jean-Suau et Place de la Daurade, et après de longs travaux, on retrouve un axe à l'ancienne sans signe fort en faveur des piétons et cyclistes : **trottoirs à peine élargis, aucune possibilité d'un contre-sens cyclable**, des potelets et non des barrières, d'où **moins de stationnement vélo**.

Que va-t-il se passer avec l'arrivée de la ligne B, l'ouverture des vélo-stations en libre-service, et l'augmentation du nombre de piétons et cyclistes dans le centre ? Si on ne leur donne pas de l'espace, ce sera la jungle, davantage de bicyclettes sur les trottoirs, davantage d'accidents.

Quant à la place de la Daurade dont la réfection vient à peine d'être achevée et qui devrait être un espace largement piéton ouvert sur les berges et la Garonne, elle reste un amas de voitures. **Le morceau de piste cyclable manquant (50 m) entre les quais Lombard et Daurade n'a toujours pas été tracé**, alors même que la Mairie va lancer un plan de résorption des discontinuités cyclables ! Ce tronçon demandé par l'Association Vélo depuis des années avait pourtant été promis lors de la réfection de la place.

**Ceci est une violation flagrante de la loi sur l'air** et l'utilisation de l'énergie du 30 décembre 1996 (article 20), qui oblige à accompagner toute réfection de voirie d'un aménagement cyclable :

« (...), à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et V.R.U., doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvu d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. »

Après la bataille du Port St Sauveur, celle du Port de la Daurade ?

**Pour plus d'information, contacter :**

Jean-Claude Coustel, président,      mél. : [toulouse@fubicy.org](mailto:toulouse@fubicy.org),  
tél. : 05 61 42 20 96 ou 05 62 17 41 13

**L'Association Vélo** a pour but de développer et d'améliorer la pratique du vélo en agglomération. Depuis 25 ans, ses actions visent à promouvoir les équipements susceptibles de rendre plus sûrs et plus facile les déplacements urbains à vélo. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour que soit pris en compte ce moyen de transport utilisé quotidiennement par de nombreuses personnes et que soit mis en place un véritable réseau de pistes cyclables. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association Vélo adhère à la FUBicy (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse quatre fois par an un journal d'information.